

Rapport du commissaire aux apports

SASU 2AMT

47 rue Paul Bert

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT
DE TITRES DE LA SOCIETE MINDTECH**

Le cabinet est situé au 21 résidence Flandre entrée 21 – 59170 CROIX

Le Siège social est situé au 11 rue Pasteur – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

☎ Tel. 06.49.10.38.70 ☎ s.cliquennois@ssl-experts.com

EURL au capital de 1.000 Euros – R.C.S. Lille Métropole 919 342 246 – TVA FR 38 919 342 246

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts – comptables des Hauts-de- France

Société inscrite auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France

SASU 2AMT

Monsieur Alban ALLOUCHE

47 rue Paul Bert

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Rapport du commissaire aux apports

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous vous présentons notre rapport, prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce, sur l'appréciation de la valeur de l'apport devant être effectué à la société 2AMT par vous-même.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport qui nous a été communiqué.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre en rémunération de l'apport.

Notre mission prenant fin avec la remise de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport vous est présenté selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciations de la valeur des apports
3. Conclusion

Le cabinet est situé au 21 résidence Flandre entrée 21 – 59170 CROIX

Le Siège social est situé au 11 rue Pasteur – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

☎ Tel. 06.49.10.38.70 ☎ s.cliquennois@ssl-experts.com

EURL au capital de 1.000 Euros – R.C.S. Lille Métropole 919 342 246 – TVA FR 38 919 342 246

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts – comptables des Hauts-de-France

Société inscrite auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Les modalités de réalisation de l'opération, exposées de façon détaillée dans le projet de contrat d'apport, peuvent se résumer comme suit.

1.1. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence

1.1.1. Personne physique apporteuse

Selon les termes du projet de contrat d'apport qui nous a été communiqué, l'apporteur qui fait apport de la pleine propriété des titres qu'il détient dans le capital de la société MINDTECH est :

Monsieur Alban ALLOUCHE

1.1.2. Société bénéficiaire des apports

La société 2AMT, société par actions simplifiée (à associé unique), au capital de 1.000 euros et dont le siège social est situé à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 47 Rue Paul Bert, immatriculé auprès du Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 991 735 507.

La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés françaises ou étrangères à vocation mobilière et immobilière, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement, de valeurs mobilières, parts et droits sociaux quelconque, la gestion et la mise en valeurs de ces actifs.
- L'acquisition et la jouissance par voie d'apport ou d'achat de toutes valeurs mobilières.
- La prestation de services dans le domaine commercial, administratif, juridique, comptable et financier, au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.
- Le conseil et l'assistance aux entreprises pour les affaires et à l'administration des entreprises.

Le cabinet est situé au 21 résidence Flandre entrée 21 – 59170 CROIX

Le Siège social est situé au 11 rue Pasteur – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

☎ Tel. 06.49.10.38.70 ☎ s.cliquennois@ssl-experts.com

EURL au capital de 1.000 Euros – R.C.S. Lille Métropole 919 342 246 – TVA FR 38 919 342 246

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts – comptables des Hauts-de-France

Société inscrite auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France

- L'octroi aux entreprises dans lesquelles elle possède des intérêts directs ou indirects, de prêts, avances ou garanties, notamment à titre de caution, sous réserve du respect des lois sur le crédit.
- L'acquisition, la détention et la mise en valeur de tous brevets et autres droits de propriété industrielle.
- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la rénovation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration de tous biens et droits immobiliers, l'exploitation de ceux-ci par tous moyens, notamment la location, leur prise à bail et sous-location.
- La gestion de titres de valeur mobilières, l'investissement à vocation mobilière ou immobilière pour son compte propre par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou de fusion et notamment la souscription, détention, gestion et administration, directement ou indirectement, de tous contrats de capitalisation.
- La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties susceptibles d'en favoriser le développement.
- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

1.1.3. Société dont les titres sont apportés

La société MINDTECH, est une société par actions simplifiée au capital de 102.000 euros divisé en 600 actions de 170 euros et dont le siège est situé à BOIS-LE-ROI (77590), 48 rue Moreau de Tours, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 928 889 013.

Ladite société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Conception, distribution, installation et maintenance de solutions d'infrastructures informatiques, visant principalement la gestion et la sécurisation des données pour les entreprises. Conseil, installation, transition, infogérance, support technique, accompagnement des clients tout au long des phases de développement, de mise à jour et maintien en condition opérationnelle des systèmes informatiques.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
 - La réalisation d'opérations financières, y compris l'emprunt, ainsi que la fourniture de cautions, avals et garanties en lien avec ses activités, dans le but de soutenir le développement de l'entreprise ;
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations et activités annexes quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

1.2. Description et évaluation de l'apport

1.2.1. Description de l'apport

Au terme du contrat d'apport, l'Apporteur a convenu d'apporter, la pleine et entière propriété des 200 actions qu'il détient dans la société MINDTECH, soit 33,33% du capital de ladite société, à la société 2AMT.

Le cabinet est situé au 21 résidence Flandre entrée 21 – 59170 CROIX
Le Siège social est situé au 11 rue Pasteur – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

☎ Tel. 06.49.10.38.70 ☎ s.cliquennois@ssl-experts.com

EURL au capital de 1.000 Euros – R.C.S. Lille Métropole 919 342 246 – TVA FR 38 919 342 246

Société inscrite au tableau de l'ordre des experts – comptables des Hauts-de-France

Société inscrite auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France

1.2.2. Evaluation de l'apport

Au plan comptable, l'apport envisagé étant effectué par une personne physique, il doit être transcrit dans les comptes de la société bénéficiaire pour sa valeur réelle.

La valorisation retenue des 200 actions apportées de la société MINDTECH s'élève à 108.400 euros.

1.2.3. Evaluation de l'apport

L'apport des actions ordinaires apportées est consenti et accepté moyennant l'attribution à l'apporteur de 108.400 actions ordinaires nouvelles 2AMT d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées, à créer par 2AMT à titre de capital pour un montant de 108.400 euros.

1.2.4. Bases de l'opération

L'évaluation a été réalisée selon une méthode mixte patrimoniale et indiciaire, fondée sur la valeur des capitaux propres et un pourcentage du chiffre d'affaires, conformément aux usages professionnels.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actions apportées,
- Contrôler la valeur attribuée à l'apport,
- Nous assurer que les événements intervenus dans la société MINDTECH, dont les titres sont apportés, ainsi que la dernière situation comptable, ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport, et demander à la direction une lettre d'affirmation.

Le cabinet est situé au 21 résidence Flandre entrée 21 – 59170 CROIX
Le Siège social est situé au 11 rue Pasteur – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
☎ Tel. 06.49.10.38.70 ☎ s.cliquennois@ssl-experts.com

EUURL au capital de 1.000 Euros – R.C.S. Lille Métropole 919 342 246 – TVA FR 38 919 342 246
Société inscrite au tableau de l'ordre des experts – comptables des Hauts-de-France
Société inscrite auprès de la compagnie nationale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société bénéficiaire sur la valeur de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé que dans le contexte de cette seule opération.

Nous avons notamment :

- Échangé avec les différents intervenants afin de comprendre l'opération envisagée et le contexte dans lequel elle se situe ;
- Analysé le projet de contrat d'apport pris connaissance des états financiers de l'exercice clos, le 31 janvier 2025 de la société MINDTECH ;
- Pris connaissance des états financiers de l'exercice en cours de la société MINDTECH qui sera clos, le 31 janvier 2026 ;
- Pris connaissance du rapport d'évaluation de la société MINDTECH ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés et l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant les sociétés concernées par l'opération ;

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

Afin de conforter l'évaluation réalisée selon une méthode mixte patrimoniale et indiciaire, fondée sur la valeur des capitaux propres et un pourcentage du chiffre d'affaires, nous avons effectué des vérifications alternatives qui viennent conforter la valeur des apports.

L'analyse du rapport d'évaluation établi nous conduit à conclure que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à cent huit mille quatre cents (108.400) euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant du capital constitutif de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Croix,
Le Commissaire aux apports
S.S.L. Expert

Steeve CLIQUENNOIS